

Point d'information

Troubles du comportement observés avec des médicaments dopaminergiques indiqués essentiellement dans la maladie de Parkinson ou le syndrome des jambes sans repos

Des troubles du comportement (dépendance aux jeux, comportements répétitifs, achats compulsifs, hypersexualité) ont été rapportés chez des patients traités par des médicaments dopaminergiques indiqués essentiellement dans la maladie de Parkinson. L'Afssaps souhaite attirer l'attention des patients et de leur entourage sur ces effets indésirables et recommande une consultation médicale en cas de modification du comportement des patients traités par ces médicaments.

Les médicaments dopaminergiques (Lévodopa et agonistes dopaminergiques - voir liste en annexe) sont des médicaments indiqués chez les patients souffrant de la maladie de Parkinson. Certains d'entre eux sont également autorisés dans le traitement du syndrome des jambes sans repos ou dans le cadre de certains troubles endocriniens (hyperprolactinémie).

En France, à la date du 1^{er} décembre 2008, une centaine de cas de troubles compulsifs à type de jeu pathologique (dépendance aux jeux, notamment de hasard et d'argent se traduisant par une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu), *punding* (comportements répétitifs sans buts), augmentation de la libido ou hypersexualité, ont été rapportés¹ chez des patients traités avec un ou plusieurs médicaments dopaminergiques.

L'analyse des ces observations permet de préciser les points suivants :

- La majorité des cas sont survenus chez des patients traités dans le cadre d'une maladie de Parkinson. Les observations sont plus rares dans le cadre du traitement du syndrome des jambes sans repos et exceptionnelles lors de traitement pour des troubles endocriniens.
- La majorité de ces observations rapportent des cas de jeu pathologique et de *punding* ; les autres troubles observés sont d'ordre sexuels (augmentation de la libido, hypersexualité, exhibitionnisme) et plus rarement des troubles du comportement pouvant conduire par exemple à des achats compulsifs ;

Une évaluation de ces effets indésirables a également été conduite au niveau européen pour l'ensemble des médicaments dopaminergiques.

Il ressort de cette évaluation que ces effets indésirables sont des effets indésirables dits « de classe », c'est à dire qu'ils concernent l'ensemble des médicaments de cette classe thérapeutique. Ces effets indésirables peuvent avoir des conséquences graves, notamment sociales, professionnelles et familiales. Par ailleurs, ils sont très majoritairement rapportés chez des patients parkinsoniens traités par des posologies élevées de médicament dopaminergique ou lors d'association de plusieurs médicaments dopaminergiques. Ils sont généralement réversibles après diminution des doses ou l'arrêt du traitement dopaminergique.

A la suite de cette évaluation, les rubriques "Mises en garde et précautions particulières d'emploi" et "Effets indésirables" des monographies officielles (ou résumés des caractéristiques du produit ou RCP) des médicaments dopaminergiques bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché en France ont été modifiées, afin d'y mentionner le risque de survenue de ce type d'effets indésirables.

Par ailleurs, les notices situées dans les conditionnements des médicaments et destinées aux patients ont également été modifiées afin d'informer au mieux de ce risque les patients et leur entourage.

¹ Données obtenues après interrogation de la base nationale de Pharmacovigilance et auprès de l'ensemble des laboratoires commercialisant des spécialités dopaminergiques
143/147, bd Anatole France - F-93285 Saint-Denis cedex - tél. +33 (0)1 55 87 30 00 - www.afssaps.sante.fr

L'Afssaps attire l'attention des patients et de leur entourage sur :

- La nécessité d'être attentif à toute modification du comportement chez un patient traité par médicament(s) dopaminergique(s) ;
- La nécessité d'une consultation médicale en cas de troubles du comportement, d'attirance compulsive pour les jeux, notamment d'argent, ou en cas de comportement impulsif et/ou de pulsions sexuelles, constatés par les patients eux-mêmes ou par leur entourage ;
- L'importance de ne pas arrêter ou modifier le traitement dopaminergique sans avis médical.

L'Afssaps adresse également un courrier d'information à ce sujet aux professionnels de santé concernés.

L'Afssaps rappelle enfin que tout effet indésirable grave ou inattendu doit être déclaré par les professionnels de santé aux centres régionaux de pharmacovigilance dont ils dépendent ([lien](#)).

Annexe : Liste des médicaments dopaminergiques disponibles sur le marché français

Nom commercial	Dénomination commune internationale
ADARTREL	Ropinirole
APOKINON	Apomorphine
AROLAC	Lisuride
BROMO KIN	Bromocriptine
CARBIDOPA LEVODOPA TEVA	Lévodopa + carbidopa
CELANCE	Pergolide
DOPERGINE	Lisuride
DOSTINEX	Cabergoline
DUODOPA	Lévodopa + carbidopa
MODOPAR	Lévodopa + bensérazide
NORPROLAC	Quinagolide
PARLODEL	Bromocriptine
REQUIP	Ropinirole
ROPINIROLE MYLAN	Ropinirole
ROPINIROLE QUALIMED	Ropinirole
SIFROL	Pramipexole
SINEMET	Lévodopa + carbidopa
STALEVO	Lévodopa + carbidopa + entacapone
TRIVASTAL	Piribédil